

Bureau du 7 juin 2004

Décision n° B-2004-2288

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain dépendant d'un ténement situé 16, rue de Montbrillant et 3-5, rue des Dahlias et appartenant à la SA Valinvest ou éventuellement à toute société susceptible de lui être substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Suivant un arrêté qui lui a été délivré le 1er septembre 1986 sous le numéro LT 69383 86 V0004 (DDE n° 41-9175), la société Sogestri dont le siège social se trouvait 61, rue de Monceau à Paris 8°, a obtenu l'autorisation de lotir un ténement immobilier lui appartenant et situé 3-5, rue des Dahlias et 16, rue de Montbrillant à Lyon 3°.

Il s'agissait de divers bâtiments à usage d'usine et entrepôts désaffectés, l'ensemble de ces constructions étant édifié sur une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 35 de la section BE pour une contenance totale de 10 303 mètres carrés.

Depuis lors, la SNC Sogestri ayant réalisé les aménagements prévus dans le périmètre dénommé lotissement Montbrillant a cédé l'ensemble des biens et droits en dépendant à la SA foncière Valparc, 46, rue Notre Dame des Victoires à Paris 2° et ce, suivant un acte authentique en date du 26 février 1999.

Par ailleurs, la SA foncière Valparc ayant fait l'objet d'une dissolution au profit de la SA Valinvest, cette dernière ayant conservé la domiciliation sociale de la précédente société a bénéficié, par acte sous seing privé en date du 26 novembre 2003, notamment du transfert dudit arrêté de lotissement délivré le 1er septembre 1986.

Or, ce document prévoyait la cession gratuite à la collectivité concernée, en l'occurrence la Communauté urbaine, du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue de Montbrillant à Lyon 3°.

A l'issue des négociations engagées par la Communauté urbaine avec la SA Valinvest, cette dernière a accepté de céder à titre gratuit, une parcelle de terrain dépendant du ténement lotissement Montbrillant, laquelle étant référencée cadastralement sous le numéro 49 de la section BE pour une superficie de 406 mètres carrés, est actuellement en nature de trottoir, les travaux d'élargissement ayant été effectués.

Enfin, il convient de préciser que la SA Valinvest a accepté de prendre à sa charge les frais d'actes notariés concernant l'achat par la Communauté urbaine du terrain dont il s'agit, lequel peut être évalué à 6 090 € ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté de lotissement délivré le 1er septembre 1986 ;

DECIDE

1° - Approuve l'achat par la Communauté urbaine, à titre gratuit, du terrain dépendant d'un ténement situé 16, rue de Montbrillant et 3-5, rue des Dahlias à Lyon 3°.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir et destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

3° - Cette opération sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 le 26 janvier 2004, pour la somme de 1 400 000 € - pour ordre, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes, compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,